

ANNEXE 3 : TABLEAU DE CRITERES DE SELECTION

THEMES	CRITERES	COTATION
Forme du dossier déposé	Clarté de la rédaction et présentation du projet de candidature.	5
Qualité de l'opérateur porteur du SAMSAH emploi et habitat	Expérience du promoteur dans le secteur médico-social, cohérence du projet associatif avec les interventions recommandées par la HAS, connaissance du territoire, des partenaires et du public. Gestion effective d'un ou plusieurs ESMS spécialisé(s) dans l'accompagnement des personnes avec TSA et TDI associé.	10
Partenariats (co-construction, coopération et collaboration)	Projet soutenu et co-construit avec les acteurs du territoire (familles, usagers, association représentative des usagers, les professionnels des secteurs médico-sociaux, sanitaires, sociaux, de loisirs et sportifs, du tissu économique local, etc).	15
	Capacité à s'articuler avec les acteurs locaux dans le cadre du projet SAMSAH emploi et habitat pour garantir un accompagnement global de la personne dans toutes les dimensions de son parcours (emploi, habitat, santé, vie sociale) : acteurs de l'emploi [entreprises, SPE, France travail, Cap emploi, DDETS, organisme de formation labellisé Qualiopi, Agefiph, plateforme départementale d'emploi accompagné], les acteurs du logement [bailleurs sociaux, bailleurs privés, habitats inclusifs, communes, ESSMS, etc], les acteurs liés à la vie quotidienne et des soins [SAD, établissements de santé, professionnels libéraux et structures sanitaires, centres de ressources, acteurs de droit commun, associations du secteur culturel et sportif, ESSMS, GEM, etc]. Niveau de formalisation des partenariats (présence de lettres d'engagement et/ou intention des partenaires prêts à coopérer dans le projet SAMSAH emploi et habitat).	15
Identification du public cible, process d'admission, process de sortie du SAMSAH emploi et habitat	Respect du public identifié dans le cahier des charges. Priorisation des jeunes adultes maintenus dans les IME au titre de l'amendement Creton. Mise en œuvre d'une stratégie concertée avec les IME et la MDPH pour repérer les premiers bénéficiaires. Utilisation du dossier unique d'admission et Viatrajectoire. Procédure d'admission conforme au cahier des charges. Sécurisation du parcours des personnes accompagnées y compris en cas de sortie temporaire ou définitive, anticipation des relais nécessaires.	15
Qualité du projet d'accompagnement	Appropriation et respect des recommandations nationales de bonnes pratiques HAS notamment dans le cadre du projet de service, des modalités d'élaboration des projets personnalisés, des modalités de coordination et d'intervention adaptées au handicap, prévention et gestion des troubles du comportement, adaptation des locaux aux spécificités du public accueilli, etc.	10
	Accompagnement vers et dans l'emploi : étude de faisabilité des postes de travail, préparation des personnes à la prise de poste (PMSMP, POEI, etc), accompagnement et maintien dans l'emploi et organisation des transports vers le lieu de travail. Sécurisation du parcours : formation/préparation des futurs collègues sur les TSA-TND. Sécurisation financière (définition des conditions cumul salaire- AAH)	10
	Accompagnement vers et dans l'habitat : cohérence du projet d'habitat avec les besoins de la personne (notamment sensoriels), partenariats identifiés et concrétisés avec bailleurs, communes, acteurs de l'habitat inclusif et proximité géographique entre habitat et emploi.	10
	Accompagnement médico-social global : accomplissement des prestations proposées par un SAMSAH conformément aux articles D.312-166 et suivants du CASF, prise en compte des soins, de la vie quotidienne, modalités d'évaluations et bilans, attention particulière sur les prestations de soins, convention entre le SAMSAH habitat et emploi et la structure d'hébergement	10

	(action en complémentarité, modalités de prise en charge et coordination avec les autres acteurs (SAD, ESMS, etc).	
Individualité et autodétermination	Qualité du projet personnalisé d'accompagnement ; Respect de l'autonomie, des choix de vie et de la participation de la personne ; Modalités de communication (FALC, CAA) ; Modalités de mise en œuvre d'autodétermination des personnes accompagnées : évaluation des besoins de la personne, proposition de modulation de l'accompagnement, communication alternative améliorée, augmentée. Volet accompagnement professionnel : adaptation et maintien dans le poste, communication et outils compréhensibles.	15
Moyens humains matériels, financiers et calendrier de mise en œuvre	Ressources humaines : cohérence de la composition des équipes avec le projet global, organigramme, fiches de poste, planning, plan de formation, stratégie de recrutement avec un calendrier, supervision et analyse des pratiques professionnelles, acculturation au monde de l'entreprise. Expertise des professionnels sur l'accompagnement TND/TSA.	20
	Organisation du dispositif : modalités d'intervention, horaires, modalités de fonctionnement permettant d'assurer une continuité de l'accompagnement de la personne, articulation emploi/habitat/soins, implantation des locaux du SAMSAH et des lieux de vie.	15
	Respect des délais et des exigences de délégation des crédits ; Calendrier et montée en charge détaillé et réaliste.	10
	Capacité financière et cadrage financier : respect de la dotation allouée, cohérence du projet présenté au regard du budget, clarté du budget prévisionnel, justification des dépenses et frais de siège, situation financière de l'organisme gestionnaire, coût de l'investissement et plan de financement, capacité d'investissement du promoteur.	10
Evaluation du SAMSAH emploi et habitat	Modalités d'évaluation et d'amélioration continue,	10
TOTAL		180